

# Processus de certification Ecocert Cosmétique biologique

Engagement du fabricant à respecter le cahier des charges « Cosmétique écologique et biologique » d'Ecocert



Contrôle du produit par un auditeur Ecocert et émission d'un rapport d'audit



Etude du rapport d'audit et Certification du produit par Ecocert (si tout est conforme)



Garantie consommateur : mention « certifié par Ecocert » et logo Ecocert sur l'étiquette

